

LE TEMPS

Suisse-Afrique du sud Samedi 14 décembre 2013

Apartheid, des archives si embarrassantes

Par Céline Zünd

Depuis dix ans, une décision du gouvernement bloque les archives concernant les liens économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Nouvelle salve de critiques à Berne contre la censure

La mort de Nelson Mandela le jeudi 5 décembre, à l'âge de 95 ans, a soulevé une vague d'hommage planétaire. Le nouveau président suisse, Didier Burkhalter, s'est empressé de saluer, lui aussi, le grand homme: «La mort de Nelson Mandela nous touche tous, car il a été et restera un exemple pour l'humanité. Un exemple de la force, de la liberté, du pardon et de la réconciliation.»

Cette disparition a aussi ravivé le souvenir de la collaboration entre la Suisse et le régime de l'apartheid (1948-1991). Une période entachée de zones d'ombre, puisque, longtemps après l'embargo usuel de trente ans, le gouvernement maintient sous le sceau du secret une grande partie de ses archives les plus sensibles: celles qui concernent les liens économiques entretenus par le milieu des affaires suisse avec l'Afrique du Sud. Les documents prennent la poussière depuis dix ans dans l'imposante bâtisse des Archives fédérales, à Berne.

Lorsque cette décision est prise en 2003, le groupe d'historiens du Programme national de recherche PNR42+ mené par Georg Kreis, mandaté par le Conseil fédéral, explore les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud durant l'apartheid. Peu après, Alexander Karrer, numéro deux au Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), convoque l'historien Georg Kreis au Bernerhof. «Il m'a dit qu'il agissait à la demande des grandes entreprises zurichoises, qui menaçaient de se retourner contre les autorités si elles étaient condamnées par des tribunaux américains», raconte l'historien.

A l'évocation de ce blocage, le nom d'Alexander Karrer, revient souvent: «l'homme du secret bancaire», comme on l'appelle à Berne. «C'est une marionnette de la place financière zurichoise», souffle un politicien socialiste. Il serait celui qui tient la clé des archives sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Quitte à placer dans l'embarras le gouvernement, chargé de défendre sans conviction le couvercle sur les affaires du passé, à en croire ce qui se murmure dans les couloirs du parlement. Alexander Karrer n'a pas souhaité s'exprimer sur la question.

Les autorités ont inventé un dispositif unique pour verrouiller l'accès aux dossiers sensibles: «Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'examiner régulièrement cet embargo», indique le responsable de la communication du SFI, Mario Tuor. Le DFF, ajoute-t-il, mène cet examen en s'appuyant sur un groupe de travail, composé de représentants de six départements et de la Banque nationale suisse. «Nous informerons lorsque le prochain examen aura eu lieu.»

Le Conseil fédéral a dû une fois de plus s'en expliquer le 20 novembre dernier, suite à l'interpellation du conseiller d'Etat socialiste Paul Rechsteiner en septembre dernier. «Comment le gouvernement peut-il encore justifier une telle censure à l'encontre de l'opinion publique démocratique?», demandait l'élue.

Le même motif est avancé depuis dix ans par le gouvernement: une plainte collective, déposée le 19 juin 2002 par un avocat new-yorkais contre plusieurs entreprises qui commerçaient avec le régime de l'apartheid. Parmi elles, UBS, Credit Suisse Group, et d'autres entreprises suisses. En réaction, le

16 avril 2003, le gouvernement décrétait l'interdiction de consulter tous les dossiers, à partir du 1er janvier 1960, dans lesquels apparaissent les noms d'entreprises ayant entretenu des relations d'affaires avec l'Afrique du Sud, et ceux concernant les exportations de marchandises ou de capitaux vers l'Afrique du Sud. Par un décret sur la loi sur l'archivage, il prolonge le délai classique de prescription de trente ans.

Pour Peter Hug, qui a participé à l'étude du Programme national de recherche en explorant les liens militaires entre l'Afrique du Sud et la Suisse, les plaintes collectives invoquées par le Conseil fédéral ne sont qu'«un prétexte». «J'ai pu consulter les archives avant l'embargo. Au cœur, il y a la complicité du gouvernement avec le régime de l'apartheid. Les entreprises suisses n'auraient jamais pu faire des affaires sans le rôle stabilisateur de l'Etat. Fermer les archives, c'est une continuation de cette politique.»

Lorsque l'embargo est décrété, l'historienne de l'Université de Lausanne participait au projet national de recherche sur les relations entre l'Afrique du Sud, démarré neuf mois plus tôt: «Nous arrivions aux années les plus intéressantes, lorsque la Suisse intensifie ses activités économiques avec l'Afrique du Sud», se souvient-elle. Or, sur les 300 pages du rapport publié en 2005, seules 50 seront dédiées aux années 1970, 1980 et 1990, cruciales pour la place financière suisse.

Pour contourner l'embargo suisse, l'historienne a poursuivi ensuite ses recherches en allant puiser dans les archives américaines et anglaises. Son obstination a abouti à la publication d'un livre, paru cette année, qui permet de mieux saisir le rôle qu'a joué l'Afrique du Sud pour les intérêts financiers helvétiques au pays de l'apartheid. A la fin des années 1960, l'Afrique du Sud est le premier producteur mondial d'or. La Suisse entretient des liens de plus en plus étroits avec le pays, condamné sur la scène internationale. Grâce notamment à une politique de placement agressive des grandes banques helvétiques, la place financière zurichoise va réussir temporairement à supplanter la City de Londres dans la commercialisation de l'or sud-africain, en créant un pool de l'or en pleine crise monétaire internationale. «Le rôle clé des grandes banques suisses à cette époque a clairement été facilité par les liens noués entre Berne et Pretoria», souligne Sandra Bott. La Suisse, qui ne fait pas partie de l'ONU, refusera, au nom de sa neutralité, d'appliquer les sanctions économiques et financières décrétées dans les années 1980 par les grandes puissances contre l'Afrique du Sud.

Un épisode de l'histoire éclaire le double langage de la Suisse. En 1968, lors de la conférence des Nations unies sur les droits de l'homme à Téhéran, l'ambassadeur de Suisse August R. Lindt condamne la politique de l'apartheid. Cette même année, en réaction aux critiques internationales, la Suisse suggère à la banque centrale sud-africaine d'effacer son nom des statistiques qu'elle publie sur les mouvements de capitaux avec l'étranger. Le mot d'ordre, c'était business as usual, raconte un ancien diplomate, qui préfère conserver l'anonymat. On est en période de Guerre froide: tant que la situation économique était positive, le danger communiste était moindre, ajoute l'ancien diplomate.

Dans les années 1980, Franz Blankart était délégué du gouvernement suisse aux Affaires commerciales. Il se souvient de la visite de Nelson Mandela en Suisse en 1990: «Je lui ai demandé si cela l'avait dérangé que la Suisse fasse des affaires avec l'Afrique du Sud. Il m'a dit non. Je lui ai posé à nouveau la question à Johannesburg, un an et demi plus tard. Sa réponse était la même. Il m'a dit qu'il avait besoin, au moment de prendre la tête du pays, d'une économie forte.» René Felber, qui était alors ministre des Affaires étrangères, a un autre son de cloche: «Il m'a très clairement dit qu'il regrettait que la Suisse n'ait pas appliqué les sanctions.»

Aujourd'hui, des voix s'élèvent, à gauche, pour critiquer la Suisse officielle. Dans une interpellation déposée cette semaine, la conseillère nationale socialiste Jacqueline Fehr demande au Conseil fédéral de «prendre ses responsabilités» en ouvrant les archives sur ses relations avec l'Afrique du Sud, et en reconnaissant les liens économiques, militaires et politiques noués avec le régime raciste de Pretoria. «Au lieu de cela, les autorités se soucient de l'impunité des complices de l'un des pires crimes contre l'humanité du vingtième siècle». «On vit dans le syndrome du secret bancaire. On ne bouge pas tant

qu'on n'a pas le pistolet sur la tempe», estime Luc Recordon, conseiller d'Etat vert. «Je trouve grave qu'une décision d'un tribunal américain conduise à une censure en Suisse et remette en cause la liberté de la recherche», affirme Sacha Zala, directeur des Documents diplomatiques suisses. Son équipe d'historiens consulte 6000 boîtes de documents par an pour en tirer des ouvrages, condensés des relations internationales entre la Suisse et le monde. Elle essuie régulièrement le refus des autorités, sous la forme d'un mail laconique. Pour l'historien Sébastien Guex, «les autorités créent un climat politique, culturel, social et idéologique défavorable à la transparence».

Un signe que les temps changent? Le gouvernement a décidé de dévoiler, dès le 1er janvier, les informations sur le commerce de l'or par pays dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse. Cette mesure avait été introduite en 1981, lorsque les pressions contre le régime de l'apartheid se faisaient plus pressantes, afin de masquer l'origine de son commerce d'or. La Confédération se conforme ainsi aux standards statistiques internationaux et contribue à la transparence dans le commerce des métaux précieux, a écrit vendredi le Conseil fédéral.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA